



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
Date de convocation : 02/03/2021

Séance du 08 mars 2021

**Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire
1^{ère} Séance**

Membres présents : BOUR Denis - KOCH Daniel - GIO Stéphane - GIRARD Didier - BECKER Marie-Jeanne - HACKEL David - STROHM Mélissa - GIES Muriel

Membres absents : MARCHAL Patricia a donné procuration à BOUR Denis
RUFFENACH Aurore

Secrétaire de séance : BECKER Marie-Jeanne

N° 2021D0803-01

Objet : **Compte administratif Commune M14 2020 - Compte de Gestion 2020**

Après présentation du compte administratif de l'année 2020 de la commune, le Maire a quitté la salle et Monsieur Denis BOUR 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif de la commune année 2020,
- approuve le compte de gestion M14 année 2020 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.

N° 2021D0803-02

Objet : **Compte administratif Service Eau M49 2020 - Compte de Gestion 2020**

Après présentation du compte administratif de l'année 2020 de la commune, le Maire a quitté la salle et Monsieur Denis BOUR 1^{er} Adjoint a présidé le débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote le compte administratif de la commune année 2020,
- approuve le compte de gestion M49 année 2020 établi par Monsieur André BLAISE, Trésorier.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-03

Objet : Affectation des résultats Commune M14

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2020 M14 Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultats de clôture 2019	INVESTISSEMENT	6 037.80 €
	FONCTIONNEMENT	58 374.94 €

Résultats de l'exercice 2020	INVESTISSEMENT	- 19 085.80 €
	FONCTIONNEMENT	81 163.95 €

Restes à réaliser Dépenses	- 33 993.60 €
----------------------------	---------------

Résultats de clôture 2020	INVESTISSEMENT	- 13 048.00 €
	FONCTIONNEMENT	139 538.89 €

<u>Affectation</u> :	Compte 1068	47 041.60 €
	Compte 002	92 497.29 €
	Compte 001	13 048.00 €



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-04

Objet : Affectation des résultats Service Eau M49

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2020 M49 Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de clôture 2019	INVESTISSEMENT	103 885.92
	EXPLOITATION	37 289.73
Résultat de l'exercice 2020	INVESTISSEMENT	7 586.91
	EXPLOITATION	10 439.70
Restes à réaliser	Dépenses	/
	Recettes	
Résultat de clôture 2020	INVESTISSEMENT	111 472.83
	EXPLOITATION	47 729.43
Affectation	Compte 001	111 472.83
	Compte 002	47 729.43



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-05

Objet : Vote des taxes communales

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux des taxes communales. Ces taux se répartissent donc comme suit :

	2020	2021
Taxe d'habitation	16.46 %	16.46 %
Taxe foncière bâti	10.90 %	10.90 %
Taxe foncière non bâti	126.19 %	126.19 %

N° 2021D0803-06

Objet : Attribution des subventions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes aux différentes associations pour l'année 2021 :

Amicale des Adjoints	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200 €
Amis de l'Orgue	170 €
Chorale Saint-Louis.....	170 €
Club AÏKIDO.....	200 €
Club de l'Amitié.....	170 €
Club Vosgien de Dabo	50 €
CPE Collège Erckmann-Chatrian.....	50 €
Croix Rouge Française.....	50 €
Donneurs de Sang Bénévoles	300 €
Gym Tonic.....	170 €
Le Souvenir Français	30 €
MAM.....	170 €
Prévention Routière	30 €
Société d'Arboriculture.....	170 €
UXASAMOS.....	80 €



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-07

Objet : Prix de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter le prix du m³ d'eau pour la 2^{ème} tranche, la location annuelle du compteur restant inchangée à 16 €.

Les nouveaux tarifs, applicables dès la facturation du 2^{ème} semestre (à partir du 1^{er} juin 2021) s'établissent comme suit :

de 0 à 20 m ³	prix au m ³	2.45 €
de 21 à illimité	prix au m ³	1.32 €

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE
Le 08 mars 2021
A Haselbourg, le 08 mars 2021
Le Maire,
Didier CABAILLOT



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
Date de convocation : 02/03/2021

Séance du 08 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Didier CABAILLOT - Maire
2^{ème} Séance

Membres présents : BOUR Denis - KOCH Daniel - GIO Stéphane - GIRARD Didier - BECKER Marie-Jeanne - HACKEL David - STROHM Mélissa - GIES Muriel

Membres absents : MARCHAL Patricia a donné procuration à BOUR Denis
RUFFENACH Aurore

Secrétaire de séance : BECKER Marie-Jeanne

N° 2021D0803-08

Objet : Budget primitif 2021 - Commune M14

Le budget primitif 2021 de la commune est voté, après délibération, à l'unanimité.

Il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	187 873.40
	Recettes	187 873.40
FONCTIONNEMENT	Dépenses	374 479.29
	Recettes	374 479.29

N° 2021D0803-09

Objet : Budget primitif 2021 - Service Eau M49

Le budget primitif 2021 du service eau est voté, après délibération, à l'unanimité.

Il se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	38 500.00
	Recettes	154 902.26
EXPLOITATION	Dépenses	75 729.43
	Recettes	75 729.43



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-10

OBJET : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.) - CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) correspondante(s)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire, entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Haselbourg au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

N° 2021D0803-11

Objet : Choix de l'agent Commission de sécurité

Le Maire informe le Conseil Municipal de la présence obligatoire d'un agent lors de la Commission de sécurité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de confier cette mission à Madame BOUR Véronique,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

N° 2021D0803-12

OBJET : Échange de terrain

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu une demande d'un administré pour échanger une partie de leur terrain avec la commune.

Section 09 parcelle 572.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'échange
- Dit que les frais résultants seront répartis au prorata des surfaces échangées
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-13

Objet : Extension Columbarium

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'avancée du projet d'extension du columbarium.

L'actuel columbarium étant presque saturé et les demandes d'obtention de concession de terrain dans le columbarium communal croissantes, une extension du columbarium est envisagée.

Monsieur le Maire présente au Conseillers la proposition d'une entreprise consultée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet et décide la réalisation des travaux en prenant en compte

Extension du columbarium pour un montant estimé à :

Travaux : 6 668,00 € HT

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 compte 2313/145
- sollicite la subvention auprès de l'État dans le cadre de la D.E.T.R,
- autorise le Maire à signer toutes pièces et documents afférents.

N° 2021D0803-14

Objet : Rénovation de l'enrobé Rue Principale

Monsieur le Maire informe les Conseillers du projet de rénovation de la Rue Principale. Une partie de la rue étant en piteux état, la rénovation de l'enrobé est envisagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet et décide la réalisation des travaux en prenant en compte :

Rénovation de l'enrobé d'une partie de la Rue Principale pour un montant estimé à :

Travaux : 11 256.50 € HT

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 compte 2315/147,
- Charge le Maire de la consultation des entreprises,
- Sollicite la subvention auprès de l'État dans le cadre de la D.E.T.R,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces et documents afférents.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021D0803-15

Objet : Rénovation d'une partie de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe les Conseillers du projet de rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le projet éclairage public pour un montant total HT de 15 699 €,
- sollicite la subvention DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux),
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 compte 21534,
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE

Le 08 mars 2021

A Haselbourg, le 08 mars 2021

Le Maire,
Didier CABAILLOT